

Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ Conditions générales

Sommaire

	Page
Numéros de téléphone importants	1
Déclaration relative aux demandes et aux besoins	2
Récapitulatif de la couverture	2
Informations importantes	2
Définitions	4
Que faire quand vous avez besoin d'assistance ?	5
Couverture dans le Pays de Domicile	5
Conditions générales assistance Pays de Domicile	6
Exclusions assistance Pays de Domicile	6
Couverture à l'Etranger	7
Conditions générales assistance à l'Etranger	8
Exclusions assistance à l'Etranger	9
Réclamations	9
Formulaire de transfert de propriété	10
Formulaire de changement d'adresse	11

Numéros de téléphone importants

Vous pouvez joindre l'Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ :

Numéro d'appel pour une assistance dans le pays ou depuis l'étranger : +32 (0)2 773 61 59

Numéro d'administration de l'assistance : +32 (0)2 290 64 68

Déclaration relative aux demandes et aux besoins

L'Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ est idéale pour toute personne souhaitant bénéficier d'une assistance routière pour leur véhicule pour une durée de 12 mois.

Il est possible que vous possédiez une (d'autres) assurance(s) couvrant tout ou partie des prestations prévues par cette police. Il est de votre responsabilité de vérifier ceci.

L'Assurance Assistance HARLEY|ASSIST™ ne vous a donné aucune recommandation ni conseil quant à savoir si ce produit répond à vos attentes spécifiques en matière d'assurance

Récapitulatif de la couverture

Ceci n'est qu'un bref aperçu des principales limites de la couverture. Nous **vous** recommandons de lire le reste de ce manuel pour connaître l'intégralité des conditions.

Couverture	Limite
Rapatriement Harley-Davidson	Maximum : valeur résiduelle de votre moto
Hôtel	Maximum : 180€ par personne et par nuit (montant total indemnisable 720€ max)
Voiture de remplacement	Maximum : 2 jours (Catégorie A)

Remarque

Certains volets de la couverture sont soumis à des limitations financières. Pour en savoir plus, consultez la section « Couverture » de ces Conditions Générales.

Informations importantes

Les éventuelles conditions particulières d'application figurent dans **votre** Assurance Assistance Harley|ASSIST™ et dans la confirmation de couverture. Il est essentiel que **vous** lisiez l'ensemble de ce document et que vous vous assuriez qu'il vous offre la couverture dont **vous** avez besoin.

S'il y a quelque chose que **vous** ne comprenez pas, merci de **nous** contacter au :
 Pour des questions d'ordre général +32 (0)2 290 64 68 ou à l'adresse de courriel : tcc@allianz-global-assistance.be
 La Harley-Davidson Motor Company coopère, pour l'exécution de cette assurance, avec Allianz Global Assistance.

Assureur

L'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ est souscrite par AWP P&C S.A. – Dutch Branch et est exécutée en Belgique et au Luxembourg par AWP P&C S.A. Belgian Branch agissant en tant qu'Assurance Assistance Harley|ASSIST™.

Le siège de l'**assureur** est à Saint-Ouen, France. Il opère sous la dénomination commerciale Allianz Global Assistance Europe.

Adresse commerciale :
 Poeldijkstraat 4
 1059 VM Amsterdam
 Pays-Bas

Adresse postale :
 PO Box 9444
 1006 AK Amsterdam
 Pays-Bas

Adresse du siège :
 7, rue Dora Maar
 93400 Saint-Ouen
 France

AWP P&C S.A. – Dutch Branch, agissant en tant que Allianz Global Assistance Europe, est un assureur autorisé pour agir dans tous les pays de l'EEE. Son siège est situé Poeldijkstraat 4, à 1059 VM Amsterdam, Pays-Bas.

AWP P&C S.A. – Dutch Branch, dont le numéro de société est le 33094603, est enregistrée auprès de l'Autorité néerlandaise pour les marchés financiers (AFM) sous le n°12000535 et est autorisée par L'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (ACPR) en France.

Comment fonctionne cette couverture ?

Ce document constitue le contrat de couverture passé entre **vous** et **nous**. **Nous** indemniserons toute demande telle que décrite dans cette couverture, introduite par **vos** soins durant la **période de couverture** et dans la **zone couverte**.

Sauf mention spéciale, les prestations et exclusions de chaque section s'appliquent à **votre moto**. **Votre** police ne couvre pas tous les événements et frais possibles.

Certains termes ont une signification spéciale comme illustré sous le titre « Définitions ». Ces termes sont mis en évidence en gras dans l'ensemble du document et de la confirmation de couverture.

Informations que vous devez nous donner

Nous devons être en possession de certaines informations étant donné qu'elles peuvent avoir une influence sur les conditions de la couverture d'assurance que **nous** pouvons **vous** offrir.

Vous devez nous donner des réponses précises, dans la mesure du possible, aux questions que **nous** posons lorsque **vous** souscrivez **votre** Assurance Assistance Harley|ASSIST™. Si **vous** ne répondez pas correctement à ces questions, ceci pourrait entraîner l'invalidité de **votre** couverture et signifier que tout ou partie d'un sinistre ne sera pas payé(e).

Si **vous** pensez que **vous nous** avez fourni des réponses incorrectes ou si **vous** souhaitez une aide, veuillez appeler le numéro +32 (0)2 290 64 68 dès que possible, **nous** serons alors en mesure de **vous** dire si **nous** pouvons toujours **vous** offrir une couverture.

Vos droits d'annulation

Si cette couverture ne répond pas à **vos** exigences ou si **vous** décidez d'annuler cette assurance pour quelque raison que ce soit dans les deux semaines de la réception de la documentation d'origine, **vous** pouvez obtenir un remboursement intégral sans frais de la prime payée. Si **vous nous** avez demandé d'exécuter ou de fournir l'un des services indiqués selon cette police, **nous** avons le droit de récupérer la totalité des frais engagés pour le service fourni. Pour obtenir un remboursement, merci d'écrire à Harley|ASSIST™ rue des Hirondelles 2 – 1000 Bruxelles ou d'appeler le +32 (0)2 290 64 68.

Conditions d'octroi des prestations

Ce document sera invalide si :

- **vous** ne résidez pas en **Belgique ou au G-d du Luxembourg** ;
- **nous vous** avons informé au préalable que **nous** ne pouvons pas **vous** assurer. Dans ce cas, **nous** rembourserons toute prime que **vous** aurez payée ;
- **vous** n'avez pas payé la prime à son échéance.

Protection des données

Assurance Assistance Harley|ASSIST™

- Vos données personnelles peuvent être conservées sur ordinateur, papier ou tout autre support. Ces données seront utilisées par nous et notre représentant pour organiser et gérer votre police d'assurance, y compris le traitement des sinistres.
- (et l'émission de documents de renouvellement)
- Dans certains cas, ceci peut entraîner le transfert de vos données vers des pays en dehors de l'Espace économique européen (EEE) qui peuvent avoir des lois limitées ou qui n'ont pas de lois sur la protection des données. Nous prendrons toujours des mesures raisonnables pour sauvegarder vos données personnelles.
- Nous échangerons des données personnelles avec des organismes qui régissent le secteur, des régulateurs, des agences de prévention des fraudes et des bases de données sinistres, à des fins d'assurance et de prévention des fraudes. Nous pouvons communiquer vos données à autrui si ceci est exigé ou autorisé par la loi (par exemple, si ceci est exigé par la police ou une autre instance officielle).
- Vous avez le droit de demander un exemplaire des données personnelles que nous détenons sur vous en nous écrivant à l'adresse Assurance Assistance Harley|ASSIST™- , rue des Hirondelles 2 – 1000 Bruxelles ou en appelant le +32 (0)2 290 64 68. Nous n'utiliserons pas vos données personnelles ni ne les partagerons avec des tiers à des fins commerciales.

Juridiction et droit applicable

Sous réserve d'un autre accord, le droit belge est d'application, et l'ensemble des communications et documents liés à cette couverture sont rédigés en français et en néerlandais. Tout litige ayant trait à la présente est soumis à la juridiction exclusive des tribunaux belges.

Sanctions internationales

Il est possible que cette police ne fournisse pas de couverture ou de prestation dans la mesure où soit la couverture, soit la prestation violerait une sanction, un droit ou des réglementations applicables des Nations unies, de l'Union européenne ou toute autre sanction, loi ou règlement économique ou commercial(e) applicable. **Nous** déclinons les revendications envers des personnes, sociétés, gouvernements et autres parties auxquelles ceci est interdit selon les accords ou sanctions nationaux ou internationaux.

Assurances multiples

Si **vous** avez un droit d'indemnisation dans le cadre d'une autre police d'assurance, un régime public ou une obligation découlant d'une loi ou d'un règlement, **nous** ne **vous** indemniserons pas dans le cadre de cette police :

- Toutefois, **nous vous** indemniserons pour les dommages non couverts par l'autre police d'assurance, régime public ou obligation légale découlant d'une loi ou d'un règlement ;
- Si **nous vous** indemnisons pour des dommages ou si nous vous payons des frais à **votre** demande, **vous nous** cédez **votre** droit d'indemnisation dans le cadre d'une autre police d'assurance, un régime public ou toute autre obligation légale découlant d'une loi ou d'un règlement.

Entretiens requis de votre moto

Si **vous** omettez, pendant la **période de couverture**, d'effectuer les entretiens requis de **votre** moto selon les instructions du constructeur, ou si **vous** n'êtes pas en mesure de fournir la preuve de ces entretiens si **nous** la demandons, ceci peut invalider **votre** couverture, ou **nous** avons le droit de refuser de **vous** assister.

Définitions

Lorsque les termes et phrases ci-dessous apparaissent dans ce document, ils revêtent la signification définie ci-dessous. Ces termes sont mis en évidence en apparaissant en gras.

Zones couvertes

Vous n'êtes pas couvert si **vous** voyagez hors des zones indiquées ci-après :

- **Pays de Domicile : Belgique ou Grand-Duché du Luxembourg**

.

- **A l'étranger : Europe**

République d'Irlande, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark (hormis les Îles Féroé), Estonie, Finlande (hors Aland), France, Allemagne, Gibraltar, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie et Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Espagne (y compris les Îles Baléares mais hormis les Îles Canaries), Suède, Suisse, la partie européenne de la Turquie et le Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles, Irlande du Nord, Îles anglo-normandes et Île de Man).

Moto

Votre Harley-Davidson, dont les détails figurent sur **votre** confirmation de couverture.

Panne / Immobilisation

Immobilisation de la **moto**, sur le lieu de l'évènement, en raison d'une défaillance mécanique ou électrique, d'une panne de carburant, de l'utilisation de carburant incorrect ou contaminé, d'une crevaison de pneu ou de la perte des clés.

Assureur

AWP P&C S.A. – Dutch Branch agissant en tant que Allianz Global Assistance Europe.

Période de couverture

L'Assurance Assistance Harley|ASSIST est valable pour une période de 12 mois.

Passager

Personne voyageant avec vous sur **votre moto** au moment où une Assurance Assistance Harley|ASSIST est exigée.

Nous, notre, nos

AWP P&C S.A. – Dutch Branch, agissant en tant que Allianz Global Assistance Europe, est la compagnie d'assurances avec laquelle vous avez souscrit votre police d'assurance.

Vous, votre, vos

Le propriétaire ou l'utilisateur de la **moto** comme indiqué dans **votre** confirmation de couverture.

Que faire quand vous avez besoin d'assistance ?

Si **vous** vous demandez si vous avez besoin d'une assistance, commencez par téléphoner à l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™. Ne prenez pas **vos** propres arrangements sans prendre d'abord contact avec **nous**. Si **vous** avez besoin d'aide suite à une panne de la **moto**, à une erreur du pilote ou à un incendie, communiquez-**nous** les informations suivantes ::

- **votre** nom et le lieu précis où vous vous trouvez ;
- un numéro de téléphone de contact ;
- le numéro de châssis et le numéro d'immatriculation de **votre moto** ;
- ce qu'il s'est passé au juste.

Appelez le +32 (0)2 773 61 59

Tous les appels sont enregistrés et peuvent être employés à des fins de formation.

Vous trouverez, sur les pages suivantes, le détail de toute la gamme de prestations que vous procure l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™. Veuillez les lire attentivement.

Couverture dans le Pays de Domicile

Tous les montants cités dans ce document s'entendent TVA incluse.

Assistance à domicile et en route

Si **votre moto** est **immobilisée**, **nous** organiserons **votre** assistance. Lorsque c'est faisable, **nous** privilégierons une réparation sur place, mais si le problème est trop complexe, **nous** paierons les frais de transport de **votre moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche.

Entreposage

Si le concessionnaire agréé Harley Davidson est fermé pendant la nuit et si **votre moto** doit être entreposée la nuit suite à la récupération par l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™, **nous** paierons les frais d'entreposage de votre moto à hauteur de maximum 60 €.

Transfert en taxi

Si, après avoir été assisté, vous devez être emmené à un endroit donné, **nous** organiserons et prendrons en charge, pour **vous-même** et votre éventuel **passager**, un transfert en taxi de maximum 50 €.

Poursuite du voyage/séjour à l'hôtel

Après votre assistance et si **votre moto** ne peut être réparée dans les quatre heures suivant **son immobilisation**, **nous** organiserons et paierons, dans tous les cas possibles, la poursuite de **votre** voyage et de celui de **votre passager** ou votre retour chez vous, et ce, par le transport le plus approprié. Par ailleurs, si vous tombez **en panne** à plus de 50 km de chez **vous** et si un séjour à l'hôtel (maximum 4 nuits) s'avère un choix plus sensé, **nous** paierons **votre** nuitée avec petit-déjeuner ainsi que celle de **votre passager**, avec un plafond de 180€ par personne et par nuit. Le montant maximal de cet avantage est de 720€.

Véhicule de remplacement

Si, suivant votre assistance par l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™, la **moto** ne peut être réparée dans les quatre heures, **nous** organiserons et paierons, chaque fois que c'est possible, les frais d'un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) pendant un maximum de deux jours. **Vous** devrez présenter un permis de conduire et une C.I. valides à l'agence de location, et une caution **vous** sera demandée afin de couvrir les frais de carburant et d'éventuels jours de location supplémentaires. Veuillez consulter les « Conditions générales » pour en savoir plus à ce sujet.

Conditions générales assistance Pays de Domicile

Véhicule de remplacement

Chaque fois que possible, l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ s'efforcera de vous fournir un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) provenant d'une société renommée de location de voitures. **Vous** devez pouvoir respecter ses conditions de location en toute occasion.

Vous serez responsable de tous les frais de carburant survenant durant la période de location. Certaines particularités de **votre** permis de conduire pourraient **vous** rendre inapte à louer un véhicule.

Des exigences en matière d'assurance et des limites d'âge peuvent s'appliquer. Dans ce cas, **nous** rechercherons une alternative, mais celle-ci ne peut être garantie.

Frais de services spécialisés

Si du matériel spécialisé est nécessaire en vue de vous assister, par exemple si **votre moto** a quitté l'autoroute, se trouve dans un fossé, sur un sol meuble, du sable, des graviers, est embourbé dans de l'eau ou de la neige ou si elle a été immobilisée par le retrait de ses roues, **nous** organiserons votre dépannage mais **vous** en paierez le coût. Ces frais peuvent vous être remboursés, selon les termes de **votre** police d'assurance moto.

Conditions météorologiques défavorables

En cas de conditions météorologiques difficiles telles que vent intense, neige, pluie torrentielle, etc., certaines ressources externes peuvent être fortement sollicitées et certaines opérations peuvent devenir impossibles en pratique jusqu'à ce que les conditions météo s'améliorent. Dans ces moments, **notre** priorité est de **vous** mettre en lieu sûr, **votre passager** et vous-même, et le dépannage de **votre moto** peut alors s'avérer impossible jusqu'à ce que les conditions météorologiques le permettent.

Carburant inadéquat

Si **votre moto** est immobilisée parce que son réservoir a été rempli de carburant inadéquat, **nous** paierons les frais de transport de **votre moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche. Les autres avantages mentionnés dans ce document ne seront pas offerts en cas d'insertion de carburant inapproprié.

Exclusions assistance Pays de Domicile

Nous ne paierons pas :

- les dépenses engagées sans **notre** autorisation préalable ;
- les dépenses que **vous** auriez normalement dû payer, comme les frais de péage et de carburant ;
- le coût des devis, réparations et pièces de rechange ;
- tous les frais résultant d'une participation à des compétitions de sports moteurs, des rallyes, des concours de vitesse, des track days ou des tests d'endurance ;
- l'emploi de **votre moto** en location ou contre rémunération, c.-à-d. pour des services de taxi ou de courrier ;
- tous les frais découlant du non-respect par **votre moto** des règles de conduite sur route ou de son manque d'entretien selon les recommandations du constructeur. Si **nous** pensons qu'un problème récurrent est dû à un manque d'entretien de **votre moto**, **nous** nous réservons le droit de vous demander une preuve de son entretien et de notifier son dépannage immédiat à un concessionnaire agréé Harley Davidson ;
- tous les frais résultant de **votre** participation à un délit ou à un acte illégal ;
- tous les frais résultant du fait que **vous** étiez sous l'influence d'alcool, de solvants ou de drogues ;
- tous les vols, dommages, pertes, décès, lésions corporelles, coûts et frais n'étant pas directement liés à l'incident ayant entraîné **votre** demande d'assistance, sauf mention contraire expresse dans la présente police ;
- tous les frais résultant de guerres civiles ou étrangères, émeutes, mouvements populaires, grèves, prises d'otages, maniements d'armes ;
- tous les frais résultant de tous effets d'origine nucléaire ou causés par toute source de rayonnements ionisants ;
- tous les frais résultant de vos actes délibérés (y compris, sans que cet énoncé soit exhaustif, le suicide et la tentative de suicide) et des actes frauduleux .

Couverture à l'Etranger

Les montants des prestations s'entendent TVA incluse.

Validité

Ce service couvre uniquement les voyages ne dépassant pas 91 jours d'affilée.

Assistance et dépannage en route

Si **votre moto** est **immobilisée** à l'Etranger, nous organiserons **votre** assistance. Si le problème ne peut être résolu sur place, **nous** organiserons et paierons les frais de dépannage de **votre moto** jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche

Entreposage

Si **votre moto** doit être entreposée en attendant son dépannage ou son enlèvement, nous paierons les frais d'entreposage à concurrence de 60€.

Transfert en taxi

Si, après avoir été assisté à l'étranger, vous devez être emmené à un endroit donné, nous organiserons et prendrons en charge, pour vous-même et votre éventuel passager, un transfert en taxi de maximum 50€.

Poursuite du voyage/séjour à l'hôtel

Si l'**immobilisation** est survenue en route vers **votre** destination prévue et si **votre moto** a été emmenée chez un concessionnaire agréé Harley Davidson et ne peut être réparée dans les quatre heures, **vous** pouvez avoir néanmoins envie de poursuivre votre voyage initial. Dès lors, **nous** organiserons et paierons, dans tous les cas possibles, les frais du mode de transport le plus approprié jusqu'à cette destination.

Par ailleurs, **vous** pouvez préférer attendre que la réparation soit terminée. Si ceci exige un séjour imprévu à l'hôtel, **nous** paierons, chaque fois que possible, **votre** séjour à l'hôtel et celui de **votre passager**, avec un plafond de 4 nuits et 180€ par personne et par nuit, sur la base d'une nuitée avec petit-déjeuner (montant total indemnisable 720€ max).

Véhicule de remplacement

Pour autant que **votre moto** ait été dépannée par l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™, **nous** organiserons et paierons, chaque fois que possible, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) localement pendant la réparation de **votre moto**, et ce, pendant au maximum deux jours. **Vous** devrez présenter un permis de conduire et une C.I. valides à l'agence de location, et une caution **vous** sera demandée afin de couvrir les frais de carburant et d'éventuels jours de location supplémentaires.

Récupération de la moto (réparée)

Si, à l'**Etranger**, **votre moto** ne peut être réparée localement avant la date prévue de votre retour en Belgique ou au Luxembourg, **nous** organiserons et paierons **vos** frais de voyage à l'étranger pour aller récupérer votre moto une fois celle-ci réparée (billet de train ou d'avion en classe économique).

Rapatriement de la moto (non réparée)

Si, à l'Etranger, **votre moto** ne peut être réparée localement **dans les 2 semaines**, **nous** organiserons et paierons son rapatriement jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche de votre domicile.

Le montant payable par **nos** soins pour le rapatriement d'une **moto** ne peut dépasser la valeur résiduelle de **votre moto**.

Conditions générales assistance à l'Etranger

Tous les montants cités dans ce document s'entendent TVA incluse.

Récupération de la moto

Le train et l'avion seront payés pour une personne en classe économique.

Rapatriement

Si **votre moto** doit être rapatriée depuis l'**étranger**, veillez à en retirer tous les objets de valeur. Il **vous** sera demandé de **nous** fournir une liste signée de tous les objets laissés avec **votre moto**. Ni **nous** ni **nos** agents n'accepterons la moindre responsabilité concernant la perte ou le dommage ultérieur(e) de tout objet n'ayant pas été déclaré sur cette liste.

Conditions météorologiques défavorables

En cas de conditions météorologiques difficiles, de neige, de pluie torrentielle, etc., les ressources externes peuvent être fortement sollicitées et certaines opérations peuvent devenir impossibles jusqu'à ce que la météo s'améliore. Dans ces moments, notre priorité est de vous mettre en lieu sûr, **votre passager** et **vous-même**, et le dépannage de **votre moto** peut alors s'avérer impossible jusqu'à ce que les conditions météorologiques le permettent.

Véhicule de remplacement

Chaque fois que possible, l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ s'efforcera de **vous** fournir un véhicule de remplacement (voiture de location de catégorie A) provenant d'une société renommée de location de voitures. **Vous** devez pouvoir respecter ses conditions de location en toute occasion.

Vous serez responsable de tous les frais de carburant survenant durant la période de location. Certaines particularités de **votre** permis de conduire pourraient **vous** rendre inapte à louer un véhicule.

Des exigences en matière d'assurance et des limites d'âge peuvent s'appliquer. Dans ce cas, **nous** rechercherons une alternative, mais celle-ci ne peut être garantie.

Carburant inadéquat

Si **votre moto** est **immobilisée** parce que son réservoir a été rempli de carburant inadéquat, nous paierons les frais de transport de votre moto jusqu'au concessionnaire agréé Harley Davidson le plus proche. Les autres prestations mentionnées dans ce document ne seront pas offertes en cas d'utilisation de carburant inapproprié.

Restrictions autoroutières

Si vous avez besoin d'assistance sur une autoroute française ou sur certaines autoroutes d'autres pays d'Europe, **vous** devez utiliser les bornes SOS officielles placées le long de ces voiries ou appeler le 112 pour organiser votre dépannage initial. **Vous** serez mis en lien avec le service agréé d'assistance autoroutière, parce que ces axes sont privatisés et que **nous** n'avons pas le droit d'y intervenir pour une assistance.

Prenez contact avec l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™ dès que possible pour que **nous** puissions organiser l'assistance la plus appropriée lorsque **votre moto** aura été retirée de l'autoroute.

Les frais d'enlèvement de l'autoroute doivent être réclamés à l'Assurance Assistance Harley|ASSIST™

Exclusions assistance à l'Etranger

Nous ne paierons pas :

- les dépenses engagées sans **notre** autorisation préalable ;
- les dépenses que **vous** auriez normalement dû payer, comme les frais de douane et de carburant;
- le coût des devis, réparations et pièces de rechange ;
- tous les frais résultant d'une participation à des compétitions de sports moteurs, des rallyes, des concours de vitesse, des track days ou des tests d'endurance ;
- l'emploi de **voiture moto** en location ou contre rémunération, c.-à-d. pour des services de taxi ou de courrier ;
- tous les frais découlant du non-respect par **voiture moto** des règles de conduite sur route ou de son manque d'entretien selon les recommandations du constructeur. Si **nous** pensons qu'un problème récurrent est dû à un manque d'entretien de **voiture moto**, **nous** nous réservons le droit de vous demander une preuve de son entretien et de notifier son dépannage immédiat à un concessionnaire agréé Harley Davidson ;
- tous les frais résultant de **voiture** participation à un délit ou à un acte illégal ;
- tous les frais résultant du fait que **vous** étiez sous l'influence d'alcool, de solvants ou de drogues ;
- tous les vols, dommages, pertes, décès, lésions corporelles, coûts et frais n'étant pas directement liés à l'incident ayant entraîné **voiture** demande d'assistance, sauf mention contraire expresse dans la présente politique.
- tous les frais résultant de guerres civiles ou étrangères, émeutes, mouvements populaires, grèves, prises d'otages, maniements d'armes ;
- tous les frais résultant de tous effets d'origine nucléaire ou causés par toute source de rayonnements ionisants ;
- tous les frais résultant de vos actes délibérés (y compris, sans que cet énoncé soit exhaustif, le suicide et la tentative de suicide) et des actes frauduleux ;

Réclamations

Notre but est de **vous** fournir un service et une couverture de première qualité. Cependant, il peut arriver que **vous** pensiez que nous avons failli à cette mission. Dans ce cas, signalez-le **nous**, afin que **nous** puissions tout mettre en oeuvre pour résoudre votre problème. Si **vous** introduisez une réclamation, cela ne portera aucunement atteinte à **vos** droits légaux.

Veuillez adresser toute réclamation à :
Assurance Assistance Harley|ASSIST™
Quality
Rue des Hirondelles, 2
1000 Bruxelles
quality@allianz-global-assistance.be

N'oubliez pas de **nous** communiquer **voiture** nom, votre adresse, l'immatriculation de votre véhicule ou son numéro de châssis ainsi que le détail de **voiture** plainte, en joignant des copies de toute correspondance y ayant trait : cela **nous** aidera à traiter **voiture** réclamation dans les meilleurs délais possibles.

Si **vous** n'êtes pas satisfait de **notre** réponse finale, **vous** pouvez signaler l'affaire à l'Ombudsman des assurances pour un arbitrage indépendant :

Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles – Belgique – info@ombudsman.as – fax: +32 (0)2 547 59 75

Formulaire de transfert de propriété

Si **votre moto** est vendue, la couverture restante peut être transférée au nouveau propriétaire.

Remplissez les coordonnées du nouveau propriétaire ci-dessous. A noter que le formulaire ci-dessous doit être signé par **vous** et le nouveau propriétaire.

Veuillez indiquer les coordonnées du nouveau propriétaire ci-dessous :

Numéro de la police : _____

Numéro de châssis : _____

Numéro d'immatriculation de la moto : _____

Titre _____ Initiales _____

Nom _____

Nouvelle adresse _____

_____ Code postal _____

Numéro de téléphone _____

Adresse de courriel _____

Kilométrage au moment du transfert

Je (nom) soussigné _____ souhaite transférer le solde de ma police Harley | ASSIST™ au nouveau propriétaire indiqué ci-dessus.

Signature du propriétaire antérieur _____ Date _____

Signature du nouveau propriétaire _____ Date _____

Merci d'envoyer à :

Assurance Assistance Harley | ASSIST™

Rue des Hirondelles, 2

1000 Bruxelles

Formulaire de changement d'adresse

Veillez indiquer les coordonnées de la nouvelle adresse ci-dessous :

Numéro de la police : _____

Numéro de châssis : _____

Numéro d'immatriculation de la moto : _____

Titre _____ Initiales _____

Nom _____

Nouvelle adresse _____

_____ Code postal _____

Numéro de téléphone _____

Adresse de courriel _____

Je confirme que les coordonnées indiquées sont correctes.

Votre signature _____ Date _____

Merci d'envoyer à :

Assurance Assistance Harley | ASSIST™

Rue des Hironnelles, 2

1000 Bruxelles

© H-D 2017. HARLEY, HARLEY-DAVIDSON and the Bar & Shield Logo are amongst the trademarks of H-D U.S.A. LLC

Ref HDSBEBAWL-f